



Fort-de-France, le 5 décembre 2023

## Le Président

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER  
■ 05 96 59 59 68  
✉ [jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) de la Martinique  
Compte-rendu de la plénière du 28/03/2023

L'An deux mille vingt-trois et le mardi vingt-huit mars à quinze heures s'est tenue en salle Camille DARSIERES à l'Hôtel de la Collectivité Territoriale de Martinique, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

### Membres présents :

- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alain DUTON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ÉLISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Joseph BLÉZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM,
- Mme Gwenn LAUDIJOIS, représentant le directeur de la DEAL,
- Mme Magali JULIEN, représentant la directrice générale de l'ARS,
- M. Fabien BARTHELAT, représentant le directeur général de l'OFB,
- Mme Iris ABU BAKER, représentant la directrice de l'ONF,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles,

**Membres ayant donné pouvoir :**

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales à M. DE GRANDMAISON,
- Mme Anne-Lise TAILAMÉ, personnalité qualifiée, à Mme BRASSY,
- M. le préfet à Mme DEPOORTER,
- M. le directeur de la mer à Mme LAUDIJOIS,
- Mme la directrice de la DAAF à Mme LAUDIJOIS,
- Mme la représentante de la Directrice du CELRL à Mme ABU BAKER.

**Membres excusés :**

- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENÉ-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Philip EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau.

**Membres absents :**

- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile AGOT, représentant de la pêche maritime,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.

**Assistaient :**

Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, CA de l'OFB, CEB Guadeloupe ; Mme Arielle PRIAM, CTM ; M. Liam VILLENEUVE, CTM ; Mme Françoise NEGOUAI, CTM ; M. TERENCE LEPEL, CTM ; M. Axel VILLARD-MAUREL, CACEM ; Mme Gaëlle HIÉLARD, ODE ; Mme Mathilde EDMOND-MARIETTE MINOTON, ODE ; Mme Andrée-Anne CLOTILDE, ODE ; Mme Solène TAICLET, DEAL ; M. Bruno LAZZARINI, DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER, DEAL ; Mme Claudine SUIVANT, ARS ; Mme Jeanne DE REVIERS, CBMq ; M. André MANGATAL, astaciculteur ; M. Géorgie VOUIMBA, Association des Marins Pêcheurs du François ; M. Thomas BAUDRY, Université de Poitiers.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Approbation du PV du 18/11/2022 ;
- Point sur le Fonds vert ;
- Thèse sur les impacts de la Cherax sur les hydrosystèmes de Martinique ;
- Projet de création d'un label de plantes indigènes utilisables dans l'aménagement ;
- Point sur le projet CARIBSAN ;
- Point sur le chantier Etat Des Lieux et son calendrier ;
- Point sensibilisation : retour sur les événements fête des zones humides en Martinique, forum ODE & vous, rivière Desroses ;
- Questions diverses.

M. MARIE-REINE constate le quorum à 15h00.

M. MARIE-REINE : Madame GUSTAVE DIT DUFLO qui est présidente du CEB (Comité de l'eau et de la biodiversité) de Guadeloupe, mais surtout présidente de l'OFB (Office français de la biodiversité), nous t'accueillons et nous sommes très contents de t'avoir avec nous.

Tu as vu le président LETCHIMY ce matin sur l'Agence régionale de la biodiversité. Les problématiques ici sont un peu celles de la Guadeloupe concernant le CEB. Il y a de l'argent, mais les intercommunalités ont des difficultés à l'utiliser. On s'aperçoit que l'on continue toujours à avoir des coupures en période de sécheresse. Ça s'améliore tout doucement puisque nous n'avons pas eu une sécheresse aussi dramatique que l'année dernière, mais la saison n'est pas encore finie.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO : Monsieur le président, merci infiniment de m'accueillir au sein de votre enceinte. Je suis très heureuse d'être présente pendant ces deux jours sur le territoire de la Martinique.

Je viens à plus d'un titre, d'abord en tant que présidente du conseil d'administration (CA) de l'OFB, mais également en tant que présidente de l'Agence régionale de la biodiversité de Guadeloupe et ce matin nous étions au travail avec le président de l'exécutif Serge LETCHIMY pour pouvoir finaliser les modalités de préfiguration de cette agence territoriale de la biodiversité de la Martinique.

Il me semble tout à fait logique que la Martinique puisse être dotée d'un tel outil puisqu'il a été pensé lorsque Serge LETCHIMY était député et rapporteur de cette loi.

Vous le savez, l'OFB intervient sur vos territoires à plus d'un titre. Au niveau du Parc naturel marin de Martinique (PNMM), de la police de l'environnement, de l'unité technique de connaissance et enfin pour le sanctuaire Agoa.

Nous sommes très heureux de vous annoncer que nous avons renforcé les équipes. D'ailleurs tu es président aussi du PNMM et nous avons eu un long travail ce matin avec les agents du Parc qui avaient été invités hier pour voir justement comment améliorer leurs conditions de travail, régler les problèmes immobiliers, le faire monter en puissance sur ses missions, mais également en visibilité.

Pour moi, présidente du CA de l'OFB et Ultramarine, il était impensable que là où nous avons 80 % de la biodiversité, nous n'ayons pas des agences régionales pour la porter. La Guadeloupe a créé la sienne il y a 15 jours. En tant que présidente du CA de l'OFB, j'ai entériné la création de celle de la Réunion, celle de la Martinique est dans les starting-blocks et il ne restera plus qu'un gros travail à faire pour la Guyane.

L'OFB est à la disposition du territoire pour avancer sur les questions de la biodiversité, mais vous savez également que nous participons au financement de l'eau et de l'assainissement.

J'entends les difficultés que tu as président et je peux te dire qu'il y a pire que ton territoire, il y a le mien où il y a souvent des tours d'eau. Vous avez tous entendu parler du scandale de l'eau en Guadeloupe.

J'ai été visiter hier ce modèle de station d'épuration de filtres plantés à la Taupinière et sincèrement, on va beaucoup s'inspirer de ce qui se fait ici pour pouvoir mettre les mêmes outils sur le territoire de la Guadeloupe.

M. MARIE-REINE : Le CEB de Martinique est composé d'élus, de spécialistes, de gens qui ont énormément d'expérience qui apportent leur contribution à tous les sujets que nous traitons.

Le sujet de l'eau prédomine et aujourd'hui on travaille sur l'assainissement, mais est-ce qu'il y a des vérifications de la qualité du travail fait ? Nous avons aussi une problématique sur les forages. Je ne sais pas si en Guadeloupe vous avez ces demandes de la part des agriculteurs.

Les forages faits dans la nappe phréatique sont sensibles. Espérons qu'il n'y aura pas d'apprentis sorciers qui voudront aller un peu plus loin pour qu'on se retrouve dans un environnement dégradé. On veille à cela avec le peu de moyens, l'expérience de chacun et on fait remonter les problématiques.

Donc encore une fois on te remercie pour la visite. On est sûr de ton soutien quand on aura des besoins au niveau du Parc marin. J'espère que tu as vu les différents rapports de celui-ci. On essaie de faire du bon travail. Une partie des membres du CEB que tu vois en sont aussi membres.

À la demande M. MARIE-REINE un tour de table est fait.

## Approbation du PV du 18/11/2022

**Le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

## Thèse sur les impacts de la Cherax sur les hydrosystèmes de Martinique

On va nous présenter l'étude sur les cherax. Alors monsieur MANGATAL, y a-t-il des *Cherax quadricarinatus* en Guadeloupe ?

M. MANGATAL : À ma connaissance, il n'y a pas ce type de cherax en Guadeloupe. En revanche, il y en a en Guyane.

M. MARIE-REINE : Je vais essayer de résumer le problème des cherax avec mes mots peut-être maladroits. Monsieur MANGATAL, c'est celui qui a introduit...

M. MANGATAL : On ne peut pas dire cela. La cherax m'a précédé. Peut-être que Thomas BAUDRY dans sa thèse va dire comment la cherax est arrivée et quel chemin a-t-elle pris. À la question « Est-ce que vous l'avez introduite ? », je suis obligé de répondre non.

M. MARIE-REINE : M. MANGATAL est un astaciculteur. Nous avons une difficulté sur les cherax, car c'est une espèce qui est dite invasive et on la retrouve un peu partout sur le territoire. Les gens l'achètent sur le marché informel, mais ce sont des cherax qui ont de la chlordécone.

Monsieur MANGATAL a des cherax chez lui, mais elles ne sont pas contaminées. La vraie difficulté est de savoir si on laisse les gens aller sur le marché informel ou si on les incite à aller chez quelqu'un qui n'a pas de chlordécone.

M. BAUDRY fait sa présentation.

M. MONTÉZUME : J'ai fait l'honneur de lire la thèse dans son intégralité pour qu'il n'y ait pas de contentieux entre nous. Comme je suppose que vous avez eu les félicitations de votre jury, je ne peux pas en faire moins.

Ceci dit, j'ai regretté que vous n'ayez pas rencontré durant votre séjour le président de la fédération des associations de pêche et de protection du milieu aquatique. Vous m'avez dit dernièrement que nous nous sommes croisés à l'Office de l'eau (ODE).

Je ne sais pas combien de temps vous avez passé avec monsieur MANGATAL, qui n'est pas n'importe qui. C'est un Martiniquais éminent dans les sciences et surtout dans la compréhension de ce qui se passe dans ce pays.

Vous savez qu'on a eu historiquement des espèces exotiques envahissantes (EEE) comme le tilapia. A-t-on fait une étude ou une thèse ? Non ! Le tilapia parasite l'embouchure des rivières et avale tout ce qui se passe qui remonte de la mer, c'est-à-dire la faune des rivières.

Vous savez bien que sur la *cherax macrobrachium*, que monsieur MANGATAL connaît bien puisqu'il en avait une éclosure, on n'a pas fait d'étude pour savoir à quel point cela avait envahi l'écosystème martiniquais.

Vous savez également que nous avons une tortue qui vient de Floride et qui parasite également le milieu martiniquais. Je crois que nous avons même un crocodile qui n'est pas endémique à la Martinique.

Donc vous voyez, des EEE, il y en a beaucoup à la Martinique, mais il n'y a pas d'étude. J'ai fait avec ma fédération le Schéma départemental de vocation piscicole, c'est-à-dire le diagnostic de tout ce qui se trouve dans les rivières. Je l'ai communiqué et j'ai eu des réponses de tout le monde.

Mais je dois réaliser également le Plan départemental de protection et de gestion (PDPG) de ce qui se passe dans les rivières. Ça fait cinq ans que je dois le faire, mais avec les lenteurs, les peaux de banane, on n'avance pas beaucoup.

Je fais partie également du comité de pilotage du Plan chlordécone 4 et plus particulièrement de la partie communication avec la population. Il y a un arrêté de fermeture de la pêche dans toutes les rivières de la Martinique et pourtant, les gens n'ont jamais cessé de pêcher.

La contamination d'après ce que je sais est de 4 000 microgrammes dans la graisse de ces espèces-là. Alors non seulement je dis que nous devons faire un plan de communication à la population, mais nous devons aussi faire le PDPG.

Vous dites que vous avez essayé de décontaminer la cherax, mais que cela n'a pas eu l'air de vous satisfaire. Les éleveurs des bovins à la Martinique disent qu'en 6 mois, ils ont totalement décontaminé un bœuf. C'est curieux qu'un bœuf le soit en 6 mois, ce qui n'est pas vrai, car c'est la demi-vie du produit. Pour ceux qui sont forts en maths, la décontamination totale est de trois ans.

Nous avons dans notre Plan chlordécone 4, une action décontamination et nous comptons sur monsieur MANGATAL pour créer un lieu de dépollution où les gens qui ont pêché des cherax pourraient les mettre pour les récupérer ensuite. Il y a une réflexion approfondie qui me semble intéressante sur la prise en charge de cette question difficile.

En tout cas, je regrette la misère des études que nous menons sur nos écosystèmes. Nous ne connaissons pas la reproduction de faune des rivières. Monsieur le président, je crois que cette question est extrêmement importante et je demande à ce que dans les commissions, on étudie cette affaire-là afin que l'on voie ce que nous pouvons faire pour essayer de trouver une solution à l'avantage de tout le monde.

Vous savez bien que les Martiniquais adorent les écrevisses et il y a bien un endroit où il faut qu'ils aillent les acheter, c'est chez le producteur reconnu. Pour le reste, et bien, débrouillons-nous pour voir comment nous allons prendre à bras-le-corps ce problème et le résoudre.

M. MANGATAL : J'ai envie de lire la thèse, mais je n'ai pas pu le faire. J'aurais aimé faire des réflexions sur celle-ci, mais tout ce que je peux faire, c'est de commenter la présentation faite. Je vais essayer d'être concis, mais j'ai beaucoup de choses à dire.

Dans le laboratoire, on a essayé de décontaminer la cherax. L'eau de l'aquarium, on l'a remplacée. Ce n'est pas scientifique. La vieille eau, vous l'avez mise dans l'évier ?

M. BAUDRY : L'eau polluée a été mise dans de grands bacs de décontamination et elle a été filtrée au charbon actif pendant plusieurs mois. J'ai testé l'eau au Laboratoire territorial d'analyses et une fois qu'elle a été totalement décontaminée, je l'ai rejetée.

M. MANGATAL : Vous savez le prix d'un kilo de charbon actif. Et que faites-vous du charbon actif ensuite ? Vous le renvoyez en Belgique pour qu'il soit traité ?

Nous les éleveurs nous avons un dialogue à mener avec les scientifiques pour que les problèmes soient correctement posés. Il y a le problème de la taille du laboratoire par rapport à celle de l'élevage. Au sujet de



l'association des pêcheurs, pourquoi ces personnes qui sont là depuis longtemps, qui observent tout, n'ont-elles pas été consultées ?

J'ai entendu dire que la diminution de la faune de crustacés locale coïncide avec l'invasion de *cherax quadricarinatus*. N'importe quel pêcheur vous dira que c'est faux parce qu'on sait à quoi correspond la diminution des crustacés. On a vu s'effondrer cette pêche presque au début de la chlordécone, mais je ne dis pas que c'est uniquement cela.

Il y a des questions essentielles qu'on a posées à l'administration, par exemple, qu'elle est l'effet d'un cyclone sur la faune ? Au bout de combien de temps se reconstitue-t-elle après ce type d'évènement ? Nos parents nous interdisaient de pêcher après un cyclone. Après la série que nous avons connue, il n'y avait plus rien dans les rivières. Il ne faut pas négliger les observateurs historiques que sont les pêcheurs.

Et puis il y a des choses que l'on néglige, comme la pêche aux titiris. Dans la collecte, il y a des alevins de poissons, mais aussi des crustacés juvéniles. Comme on ne réglemente pas la pêche des titiris, tout y passe. Peut-être qu'il faut chercher les vraies causes de la disparition des crustacés.

Je m'étonne aussi du choix de la thèse. Par exemple, le raccoon en deux ans a été multiplié par 20. C'est un pêcheur efficace, mais personne ne s'intéresse à cela.

Les questions que les gens posent sont par exemple: « Quel est l'effet de la chlordécone sur la faune des rivières ? » Je me suis tellement intéressé à cela que je l'ai posée à tous mes copains qui ont fait des études, par exemple les médecins.

Concernant la chlordécone, j'ai été invité à une conférence d'un endocrinologue de passage à la Martinique et je lui ai posé des questions sur les juvéniles des crustacés qui étaient encore transparents, mais qui avaient déjà des œufs. On a vu cela qu'après la chlordécone.

Le professeur a dit « La petite fille exposée à la chlordécone pendant la grossesse de sa maman a une ovulation précoce ». Cela veut dire qu'à 7 ou 8 ans elle a déjà des règles.

Il y a donc bien un lien entre la crevette et la petite fille. Toutes ces questions essentielles pour notre vie, j'aurais aimé qu'elles fassent l'objet d'une recherche scientifique. Autrement dit, l'administration a fait ce qu'elle a voulu sans nous demander quelles étaient nos inquiétudes et quel aurait pu être notre collaboration.

J'ai vu la carte de l'infestation. Il y a des rivières, au Nord Caraïbe où il n'y en a pas tellement. Mais attention, il y en a eu. On les a vues dans la rivière des Pères à Saint-Pierre. Elle y était tellement qu'il y avait au moins une cinquantaine de personnes en train de les ramasser le lendemain d'un jour où il y avait eu une inondation dans la ville. Deux mois plus tard, il n'y en avait plus.

La question que pose le peuple est : « Où sont-elles passées ? ». Les a-t-on toutes pêchées ou la rivière n'en a-t-elle pas voulu ? Pourquoi y a-t-il des rivières, comme celle des Pères, qui n'en veulent pas ? Il faut essayer de l'expliquer scientifiquement. Pourquoi dans certaines rivières, la cherax ne peut-elle pas rester ? Cela doit faire partie d'une thèse. La Martinique n'est pas uniforme.

Pourquoi cette étude est-elle ciblée sur la cherax elle-même ? Je suis content d'apprendre des choses, mais il y a des affirmations qui sont fausses. Ce qui se passe dans le milieu naturel et dans un laboratoire est différent.

Je souhaiterais que cela soit refait sur place par des gens intéressés. J'ai eu l'impression que des gens dans l'administration tentaient d'édifier une ligne Maginot pour tenter de contenir l'ennemi cependant même que ses troupes défilaient déjà sur les Champs-Élysées.

M. JÉRÉMIE : J'ai déjà assisté à cette présentation que je trouve techniquement brillante. À nouveau félicitation. Ceci étant dit, je trouve qu'elle fait la part belle au discours qui consiste à parler de la toxicité de la molécule. C'est un fait avéré, mais qui peut stigmatiser la population d'une certaine façon.

En tant qu'association environnementale, nous estimons que depuis les grands projets agricoles qui ont commencé dans les années 50, la faune et la flore martiniquaise sont exposées aux espèces invasives et il faudrait que ce territoire se dote d'une méthode qui permette traiter la problématique plus sérieusement.

J'aimerais que le comité et son président s'emparent de la problématique de l'introduction des espèces pour des raisons économiques, puisque finalement ce sont nos espèces endémiques qui sont exposées à l'effacement et c'est quelque chose qui est inadmissible aujourd'hui.

À partir de vos recherches est-ce que vous pensez que la question des transferts dans les différents bassins par des agents biologiques a été sous-estimée ? Ce qui me dérange c'est que l'on dise que c'est le pêcheur qui est à l'origine de ces transferts. Je ne suis pas convaincu par cet argument et j'aurais souhaité que ce travail puisse être prolongé par une méthode plus objective sur ce sujet.

Et puis il y en a d'autres problématiques chimiques. J'aurais souhaité que cet aspect soit plus documenté au sein de ce comité. Sur la question de la recherche scientifique nous ciblons mal nos priorités. Ce serait peut-être correct que l'on puisse y réfléchir de façon plus appropriée parce que je trouve que les choix des études sont parfois partisans.

M. MONTÉZUME : Dans votre thèse vous dites que vous n'avez pas pu comparer les densités. Pourquoi n'y a-t-il aucune étude en amont sur la variation des densités de la faune à la Martinique alors qu'en commission technique, monsieur le vice-président, nous avons demandé cela ?

Pourquoi n'étudierait-on pas la question en commission technique ? Il y avait une commission milieux que je présidais où l'on s'intéressait à ces questions. On pouvait inviter beaucoup de gens de l'extérieur qui venaient enrichir notre réflexion. On a fait disparaître cette commission au profit d'une commission technique qui ne se réunit que deux ou trois fois par an.

Monsieur le président, c'est avec 3, 4 ou 5 réunions dans l'année que tu vas résoudre un problème insulaire d'eau et de faune. Si tu le crois, je te dis que tu te trompes. Il y a trop de choses à faire pour qu'on ait des réunions aussi clairsemées dans l'année et pas du tout consistantes.

Je crois que tu devrais réfléchir une nouvelle fois sur une autre façon de fonctionner. Donc je redemande et je souhaite qu'on le note, qu'en commission technique, on puisse continuer ces études que j'ai demandées. Je parle de l'étude du titiri ou de l'étude de la densité de la faune. Il est très important de se demander ce qui s'est passé.

M. DINAL : On a parlé de prédateurs, mais je n'ai pas entendu, sauf si cela m'a échappé, des problèmes d'assainissement, notamment non collectif.

Au fil des ans, on a eu un habitat très dispersé qui s'est développé. On a beaucoup utilisé dans les dernières décennies des produits ménagés qu'on n'utilisait pas dans les années 50 ou 60 en Martinique. Pour caricaturer un peu, on n'utilisait que le savon de Marseille. Aujourd'hui, on se lave les mains toutes les dix minutes dans les habitations et ça va dans un assainissement non collectif qui est très défectueux.

Donc l'impact de cela sur la faune en général fait que nos rivières sont de plus en plus pauvres même s'il est interdit de pêcher. L'assainissement non collectif a un impact très important. Il faut qu'il y ait des moyens aussi pour préserver cette faune de manière générale.

M. BARTHELAT : Je voudrais vous signaler, mais cela n'aura peut-être pas échappé à certains d'entre vous, que l'OFB vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt sur les EEE en début de semaine. Je tiens les informations à votre disposition.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO : Il faut tout de même se rappeler que selon l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), les EEE sont la deuxième cause d'érosion de la biodiversité et la meilleure manière d'éliminer cette espèce d'écrevisses, c'est de la manger.

Il faut favoriser sa consommation, mais c'est vrai que je comprends bien la problématique de la chlordécone. Peut-être qu'il faudrait envisager de pouvoir travailler avec l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) en Martinique. À la Guadeloupe, c'est elle qui est en charge du programme Jafa (Jardins familiaux).

Ces écrevisses elles se contaminent, mais lorsqu'on les met en stabulation, elles se dépolluent au bout d'un certain temps. De toute façon, on ne va pas empêcher les gens de les manger puisqu'elles sont dans les cours d'eau et en même temps, il faut les éliminer.

Consommer le poisson-lion nous a permis de stabiliser sa population et de ne pas entraîner trop de dommages sur la biodiversité.

M. DE GRANDMAISON : Ma difficulté c'est que, quelles que soient les études que l'on a menées sur les EEE, on n'a rien fait. Ici, nous n'avons jamais eu de politique de régulation massive de ces espèces.

Aujourd'hui, on a encore fait une étude sur la chlordécone plus que sur l'écrevisse. On veut nous dire de ne pas aller manger d'écrevisses, car il y a de la chlordécone, mais ce n'est pas ce qui nous intéresse. Les espèces envahissantes sont-elles régulées après études ?

Mme BRASSY : Je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a rien de fait sur les EEE monsieur DE GRANDMAISON. Il y a un plan de lutte contre l'iguane rayé qui est en place et du coup, il y a énormément d'animations tournées vers la population pour les signaler. C'est vrai en priorité là où il y a encore des iguanes des Petites Antilles, mais toutes les communes de Martinique sont formées.

Une chose est sûre malheureusement, c'est qu'une espèce exotique envahissante, quand elle est arrivée à un stade comme les iguanes ou la cherax, on ne peut que la réguler.

Le souci c'est que peut-être qu'on travaille trop espèce par espèce. Lorsqu'il y aura une agence de la biodiversité, on pourra penser les choses à l'échelle régionale avec toutes les EEE.

Après, je rejoins monsieur MANGATAL sur l'affirmation qu'il y a plein d'autres facteurs responsables de l'érosion de la biodiversité. Cela peut être clairement de la pollution. En général c'est un tout, mais c'est vrai que sur les EEE, il faut qu'on arrive à avancer.

Je n'étais pas au fait qu'il y avait autant de personnes qui allaient en rivières puisque normalement la pêche est interdite, d'autant qu'on sait pertinemment que les cours d'eau et les écrevisses sont contaminés par la chlordécone. Il faut absolument communiquer là-dessus.

M. DE GRANDMAISON : La dernière fois qu'on a fait une campagne sur les iguanes, la population a été estimée à 20 000 unités. On en a prélevé 1 000 et je ne sais pas où sont passés les 19 000 restants. C'était il y a 18 mois et je n'ai pas entendu qu'il y ait eu une autre campagne de prélèvements de l'espèce envahissante.

Mme BRASSY : Ils le font tous les ans normalement, mais ils ne communiquent peut-être pas dessus.

M. DE GRANDMAISON : Mais comme nous sommes au CEB, c'est nous qui devrions être au courant de ce qui se passe.

Mme BRASSY : Il faudrait peut-être une communication de la DEAL sur ce sujet.

M. MARIE-REINE : Le raccoon chacun d'entre nous en voit et c'est une espèce qui n'est pas endémique d'ici. Il faut alerter sur cela.

Pour faire le lien avec la cherax, ce qui est 100 % dramatique, c'est que quand on regarde les publicités des gens, on se rend compte de la quantité et des prix élevés, car il y a une forte demande. Chez monsieur MANGATAL, il y a une traçabilité et pas de chlordécone.



Il faut cependant souligner que des gens font des propositions au grand public à travers les sites d'annonces et ce n'est pas suivi de sanctions. Il faut lancer une alerte sur le sujet.

M. BAUDRY : Monsieur MANGATAL peut trouver la thèse en ligne sur le site « these.fr ». Vous tapez mon nom et mon prénom et la thèse est en ligne.

Je ne dis pas que c'est un travail parfait, mais en tout cas, il est totalement impartial et scientifique. Je n'ai pas du tout été guidé par qui que ce soit pour le faire. Ce sont les résultats scientifiques qui parlent.

Après, je pense que quand ce travail a été lancé, c'est parce que l'on parlait de la cherax au niveau mondial comme la clarkii 40 ans plus tôt. C'est peut-être cela qui a attiré l'attention des financeurs. On sait que les espèces envahissantes sont vraiment très dangereuses pour un territoire comme la Martinique qui a une grande diversité de crevettes.

J'ai également travaillé sur d'autres espèces envahissantes. J'ai fait une étude sur le pléco qui est beaucoup moins inquiétant. Et s'agissant des titiris, monsieur MONTÉZUME je vous ai envoyé un mél. pour travailler dessus, car j'ai un projet en cours. J'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter.

M. THOUARD : Je voulais juste féliciter Thomas pour cette thèse parce que je ne voudrais pas qu'il parte avec l'impression qu'ici beaucoup de gens ont trouvé ça inutile ou déplacé. Je crois que le débat qu'on vient d'avoir et les remarques très intéressantes que l'on a entendues montrent qu'il y a deux problèmes en fait.

Il y a celui de l'espèce envahissante et puis celui qui est la consommation de produits contaminés par la chlordécone et ça légitime complètement que ce soit cette espèce-là plutôt que l'iguane ou tout autre poisson qui ait été choisie pour faire cette thèse. Alors oui, il faut continuer à travailler dessus. Oui, il faut trouver une solution pour éviter que les gens se rendent malades à consommer ces produits.

Mme HIELARD : La directrice de l'ODE n'est pas là, mais je tiens à féliciter en qualité d'associé et financeur, le travail qui a été fait. Je pense qu'en effet la recherche doit soulever un certain nombre de problématiques et c'est bien le débat qui a été posé là. Tout est perfectible, c'est certain, mais en tout cas, ça a le mérite d'avoir été fait.

C'est un travail qui a été demandé, je le rappelle, par le CEB au dernier SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Il était écrit que toutes les espèces exotiques, dont la cherax, devaient être étudiées. Cela répond parfaitement à un des thèmes du programme de mesures précédent.

M. MARIE-REINE : J'ai appris des choses. C'est une espèce non cannibale et il y a possibilité de décontamination. Monsieur BAUDRY précise que cette espèce mange quelques mollusques. Il y a des personnes qui se sont manifestées pour aider à approfondir le sujet, donc ce n'est déjà pas mal.

Mme LAUDIJOIS : Je voulais également remercier Thomas BAUDRY pour la qualité du travail réalisé dans cette thèse qui nous sera à tous très utile. J'ai noté que les débats ont largement dépassé le cadre de la thèse pour se porter sur l'ensemble des espèces exotiques envahissantes.

La DEAL mène un programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ce n'est pas mon sujet directement donc je ne vais pas pouvoir répondre spécifiquement aux différentes questions qui ont été soulevées. Il y a bien des actions de lutte qui sont menées pour chaque espèce et on pourrait éventuellement si vous le souhaitez proposer de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain CEB pour vous présenter les avancées de ce domaine.

**Point sensibilisation : retour sur les évènements fête des zones humides en Martinique, forum vous, rivière Desroses**

Mme CLOTILDE fait sa présentation

M. DE GRANDMAISON : On a parlé d'assainissement. J'aurais aimé connaître la procédure à respecter quand un citoyen veut alerter sur le dysfonctionnement d'un outil d'assainissement collectif.

Mme CLOTILDE : Vous avez les services de la mairie dans un premier temps, en tous les cas pour la proximité. Les services environnement et la police municipale qui sont là pour pouvoir écouter et prendre le relais.

À l'ODE, nous communiquons régulièrement le contact des SPANC (Service public d'assainissement non collectif) de la CACEM, de l'Espace Sud et de CAP Nord. Et puis quand il y a une infraction qui est relevée et où il est nécessaire de porter un regard plus pointilleux, nous n'hésitons pas à contacter la DEAL.

M. DE GRANDMAISON : Ce que j'aurai aimé comprendre, c'est pourquoi la mairie doit intervenir pour une copropriété qui a un assainissement qui dysfonctionne et comment fait-on pour poursuivre ces gens-là ? Je ne comprends pas pourquoi la police de l'eau ne se saisit pas du problème. Cela veut dire aujourd'hui que l'on a des équipements manifestement défectueux et on veut envoyer cela sur le maire. Est-ce qu'aujourd'hui ce sont les mairies qui doivent faire la police de l'environnement ?

Il me semblait que la police de l'eau était en mesure d'aller contrôler l'assainissement collectif. Quand un administré signale un problème sur l'environnement qui doit-il appeler ?

Mme LAUDIJOIS : La police de l'eau intervient effectivement sur le dispositif d'assainissement collectif et sur certains dispositifs d'assainissement non collectif, à partir d'un certain seuil d'équivalent habitant (EH). En dessous effectivement, c'est les SPANC qu'il faut contacter.

M. DE GRANDMAISON : La police de l'eau a répondu à l'administré sur une copropriété qu'il ne se déplace pas. Je reviens à ma question initiale : qu'elle est la procédure ? Je me mets à la place d'un citoyen. Si moi je ne sais pas, imaginez l'état de celui-ci.

Mme HIELARD : C'est à cela que servira notre campagne de sensibilisation. L'ODE n'est pas la police de l'eau et je vais répondre en termes d'information.

L'assainissement collectif, c'est dans les attributions de l'État et plus particulièrement de la police de l'eau, qui doit aller voir les stations d'épuration. Elles sont à la charge des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), c'est-à-dire la CACEM, l'Espace Sud et CAP Nord. Elles ont la compétence assainissement collectif.

L'assainissement non collectif, c'est-à-dire pour les habitats individuels, ce sont les SPANC qui appartiennent aussi à l'Espace Sud, à la CACEM et à CAP Nord qui s'en occupent. Cependant, la police sur ces dispositifs est exercée par le maire. C'est effectivement compliqué. D'un côté, il y a le maire qui est censé mettre des amendes lorsqu'il y a quelque chose qui n'est pas en règle, mais le contrôle est fait par le SPANC qui est au niveau de l'EPCI.

Mme PRIAM : Si vous permettez, il y a une autre difficulté qui est le fait que ce n'est pas parce qu'il y a plusieurs habitations raccordées à un dispositif qu'il est collectif. On va identifier un collectif, par une maîtrise d'ouvrage publique, donc une EPCI.

Même s'il y a 50 logements sur la même station, c'est de l'assainissement non collectif. Cela dépend vraiment du zonage dans lequel on est. Dans le cadre de votre copropriété, et si la taille de l'installation ne dépasse pas 200 EH vous êtes en assainissement individuel.

La police est celle du maire, mais par le biais d'un contrôle du SPANC. Il faut d'abord contacter ce dernier qui va vous dire qu'il y a une non-conformité avérée, qui va adresser son rapport au maire qui va pouvoir faire son PV.

M. MONTÉZUME : À propos de la journée mondiale de l'eau, je ne peux pas laisser passer cela. Tu sais bien qu'à la Martinique, nous sommes en période de carême et il y a des problèmes persistants qui sont ceux de la quantité d'eau que nous disposons à cette période-là. Vous faites comme si les pressions ont disparu.

Tu as vu ce qui se passe en France avec les bassines. Il y a des gens qui considèrent qu'en hiver il y a de l'eau dans les rivières et dans la nappe phréatique et il s'agit de la pomper pour la mettre dans des réservoirs. Cela peut paraître assez intelligent au lieu de la laisser courir vers la mer où elle fait le grand cycle de l'eau.

Je comprends bien que derrière cela il y a d'autres intérêts comme la finance, les groupes internationaux, etc. Le problème ne se pose pas moins à la Martinique. C'est vrai que nous sommes allés vers des forages. Cela a donné un peu, mais cela ne suffit pas. Je ne cesse de répéter ici qu'en période d'étiage les débits réservés ne sont pas respectés.

La loi dit qu'il faut laisser un débit réservé. Non seulement il n'est pas respecté, mais au fil de l'eau en aval, les agriculteurs continuent à pomper. On est dans un cercle vicieux.

Tu sais bien qu'à un certain moment on avait pensé faire une retenue collinaire à Sainte Anne et il y a eu une opposition. Cela consomme du terrain, j'en conviens, mais notre réflexion s'arrête-t-elle là ? Il faut aller plus loin. Qu'elle est l'organisme qui s'occupe de cela à la Martinique ? C'est nous. Ma question est : « Que faisons-nous ? »

Je pense que nous devrions essayer quand même de susciter la réflexion. Faisons un concours. Je pense qu'on peut lancer une réflexion, intéresser les gens à cette question pour voir si nous n'avons pas quelques idées qui sortent.

Peut-être que nous même dans notre commission, nous pouvons continuer la réflexion et essayer de voir comment nous allons résoudre ce problème, car il ne l'est pas.

M. MARIE-REINE : Je rappelle à tous ceux qui sont ici que M. PAVIOT anime le bureau et la commission technique. S'il y a des sujets qui doivent passer en commission technique, il faut qu'il y ait du monde. Souvent, beaucoup de personnes veulent faire des réunions et on se retrouve à deux ou trois. Des fois, ceux qui demandent ne viennent pas.

Il ne faut pas hésiter lorsqu'il y a une thématique particulière à la mettre en avant, à la lister pour un prochain ordre du jour.

M. PAVIOT : La commission technique s'est réunie deux fois, une fois sur la biodiversité et une autre sur la question des eaux souterraines. Lors de cette réunion sur les eaux souterraines, nous avons eu la présence de la CTM (Collectivité territoriale de Martinique) sur la question du schéma d'irrigation.

Ce schéma est en cours de réalisation et on a trouvé des solutions pour l'arrosage. Il y aura une organisation qui sera mise en place pour pouvoir identifier les solutions au niveau du territoire. Pour ce qui est de la biodiversité, nous allons travailler sur la chérix et d'autres sujets.

Bien entendu, la commission technique est accessible à tous, déjà pour tous ceux qui se sont inscrits. Elle est ouverte pour tous les sujets. Si monsieur MONTÉZUME souhaite en apporter un, il n'y a aucun souci.

Mme CLOTILDE : Dans les 40 actions qui ont été déployées sur le territoire, il faut noter que la Chambre de commerce et d'industrie a réalisé un webinaire avec des entreprises sur la gestion de l'eau en entreprise. J'ai aussi assisté à une très belle conférence avec la ville de DUCOS et la fédération du BTP (bâtiments et travaux publics) où il y avait une réflexion sur les infrastructures pour une gestion de l'eau durable.



## Point sur le Fonds vert

Mme Solène TAICLET fait sa présentation.

Mme ÉLISABETH : Sur la partie prestataire, j'aimerais savoir comment cela se passe concrètement. Faut-il qu'un prestataire extérieur candidate et est-ce que c'est toujours ouvert puisque la première phase à l'air d'être déjà terminée ?

J'aimerais aussi savoir, vu que ce Fonds vert s'adresse aux collectivités, s'il y a moyen de faire financer un poste de chargé de mission au niveau d'une mairie intéressée sur le volet environnement.

Mme TAICLET : Il y a deux volets sur la partie ingénierie. Pour mettre en œuvre le projet, cette partie doit être intégrée directement. S'il y a un chargé de mission à mettre en place, cela peut être intégré sous réserve de le vérifier mesure par mesure, parce que parfois c'est exclu spécifiquement.

Sur la partie en amont, cela n'a rien à voir avec la vague qui est en cours. C'est vraiment un appel d'offres qui est publié sur la plateforme internet des marchés publics PLACE. Il est toujours ouvert et l'analyse est prévue à la fin du mois. Vous pouvez encore déposer une offre dans ce cadre.

M. JÉRÉMIE : Est-ce que l'on peut soutenir une initiative qui viserait à la dépollution biologique et chimique de portion du littoral ? On avait évoqué l'idée au Parc marin de la dépollution de la baie du Galion. Cela peut être à un autre endroit du littoral qui mériterait une dépollution à la fois biologique du point de vue des espèces envahissantes, mais également chimique. Est-ce que ce Fonds vert pourrait s'y prêter ?

De plus compte tenu de la transversalité des caractéristiques techniques et financières du fonds, quel partenaire pourrait être légitimement mobilisé sur le court terme pour pareille ambition ?

Mme TAICLET : Sur le partenaire qui pourrait être mobilisé, je ne peux pas vous répondre, mais sur la partie éligibilité, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est possible. Concernant la partie chimique, il faudrait regarder de plus près, mais je ne suis pas sûre que ce serait éligible. Après il faudrait voir s'il s'agit d'un projet global.

M. JÉRÉMIE : Je vous remercie. Président, je reformule pour voir si cette instance peut se charger de réfléchir aux opportunités d'expérience de dépollution de site littoral. Du point de vue de l'association SEPANMAR, le faire au niveau du Galion aura un sens. Nous en avons parlé la dernière fois au Parc marin et nous le faisons ici. Nous devons absolument nous pencher sur la question de la dépollution biologique et chimique des sites.

Mme BRASSY : Pourriez-vous préciser les dates de la deuxième vague pour déposer les dossiers pour les associations ?

Mme TAICLET : En fait, il n'y a pas vraiment de deuxième vague. C'est un guichet ouvert au fil de l'eau jusqu'à la fin de l'année. On espère d'ailleurs qu'on sera abondé en cours d'année.

Après on arrête des dates pour organiser les comités de pilotage (COFIL). Pour le deuxième COFIL, ce sera mi-mai. On va communiquer sur ces dates. Après, il y aura après chaque mois une date d'arrêt pour ensuite instruire les dossiers.

M. DINAL : Quelle a été et quelle sera la communication vers les associations ? Il faut qu'elles soient informées et sollicitées. Je pense que concernant les collectivités vous avez sans doute des relations directes.

Mme TAICLET : On a fait un mél. à toutes les associations que l'on a dans le répertoire de mon service qui s'occupe de la promotion du développement durable, pour leur dire que ce fonds était ouvert. Par ailleurs,

le site internet de la DEAL communique là-dessus. Il y a eu plusieurs encarts dans les médias et on a bien précisé que les associations pouvaient y émarger.

D'ailleurs pas mal d'entre elles ont pris contact avec moi. Après ce n'est pas toujours évident pour elles de porter un projet et surtout de le déposer, car le dossier est assez conséquent et il faut avoir souvent le mandat de la collectivité. Je pense que globalement les associations ont eu l'information, mais à ce stade je ne crois pas qu'il y ait de dossier déposé par l'une d'entre elles.

M. MARIE-REINE : Y a-t-il eu une communication par voie de presse ?

Mme TAICLET : Cela a été fait dans la presse, la radio, les réseaux sociaux, les sites internet. Le préfet voulait qu'il y ait une communication très large. Si vous n'en avez pas entendu parler, c'est dommage, mais en tout cas c'est passé sur France Antilles et sur Martinique la première.

### Point sur le projet CARIBSAN

Mme HIELARD fait sa présentation.

Mme BRASSY : Je voudrais savoir si un jour on pourrait envisager ce type d'installation pour les particuliers.

Mme HIELARD : Il faut savoir que sur un des films qu'il y a sur notre site, on voit un particulier à la Martinique qui a mis un filtre planté dans sa maison. Chacun fait ce qu'il veut chez lui, c'est la liberté individuelle.

Le problème, c'est qu'en termes sanitaires cela peut être compliqué d'avoir un contact direct dans un jardin. Un filtre planté, c'est un champ de fleurs et le contact des enfants dans un jardin avec des eaux usées est une difficulté. Cela peut être imaginé comme un traitement tertiaire, en tout cas comme l'épandage qui est fait après une fosse septique.

En vérité, il n'y a pas pour l'instant de norme ni d'agrément spécifique. On réfléchit sur des unités non pas individuelles, mais sur de l'assainissement non collectif. On mène actuellement un projet avec un office d'habitat social sur un immeuble. On est en train d'essayer de faire les mêmes tests pour dégager plusieurs niveaux de taille de traitement.

Il y a aussi un gros projet avec l'Espace sud. On passe à la taille au-dessus, sur une 6 000 EH au François qui va sortir sur le site Pointe Courchet. Cela devrait être la plus grosse station de filtres plantés de la Caraïbe avant que les Cubains ne construisent la leur.

M. GABRIEL : Compte tenu des premiers résultats, quelles seraient les perspectives d'utilisation des filtres plantés ?

M. HIELARD : Je n'ai présenté ni la technique ni les résultats, mais c'est très efficace. Il faut savoir que les stations d'épuration qui sont au François, à Mansarde ou celle de Taupinière ont plus de 95 % d'abattement. Vu l'état des rejets, c'est nettement mieux que n'importe laquelle de nos stations en Martinique.

Les perspectives sont plutôt très bonnes. C'est-à-dire que c'est une technique à la fois économique, écologique, qui est climato-résiliente puisqu'on a pu l'éprouver avec des cyclones qui sont passés. Les plantes se couchent et se relèvent. Parfois il y a eu des défauts d'entretien et après intervention, on s'est rendu compte que la qualité des rejets était aussi d'un très bon niveau.

Je le dis de manière très convaincue, c'est une technique parfaitement adaptée à notre milieu tropical, à nos problèmes économiques, à nos problèmes écologiques et à la résilience que nous recherchons. Le seul inconvénient, c'est que cela prend de la place. Il faut compter 0,8 m<sup>2</sup> par équivalent habitant.

Du point de vue de la biodiversité, c'est très intéressant. Quand on arrive sur une station comme celle-là, on voit des papillons, cela ne sent pas. L'aménité sociale est vraiment très positive. Sachez qu'une des dispositions du SDAGE prévoit que la solution des filtres plantés soit envisagée et étudiée quand il y a un travail à faire en assainissement qu'il soit collectif ou non.

M. GABRIEL : Est-ce que les quatre partenaires sont au même niveau d'expérimentation ?

Mme HIELARD : On avance vraiment ensemble, d'ailleurs c'est devenu presque un petit concours. On a repéré les sites dans les trois pays à peu près en même temps. Il a fallu éliminer un certain nombre de contraintes. En Dominique, ils n'ont pas encore le foncier. À Sainte Lucie, il a fallu déboiser et cela vient d'être fait. À Cuba, il faudra plutôt travailler sur une partie du réseau pour reconnecter le quartier qui est concerné.

Les pays n'ont pas tous les mêmes problématiques. Par exemple ce qui est intéressant, c'est qu'à Cuba, ils ont un très haut niveau de technicité sur la botanique et c'était une opportunité de travailler avec eux.

L'heliconia, ce n'est pas forcément la plante idéale pour tous les des pays. Chacun d'eux devra aller chercher la bonne espèce et faire des tests. Tout cela vous sera présenté les 13 et 14 juin 2023. On espère avoir les membres du CEB avec nous. Il y a des gens de haut niveau qui arrivent de toute la Caraïbe. Le ministre de l'eau de la Jamaïque a dit qu'il viendrait et peut être même la secrétaire d'État à l'écologie, madame COUILLARD.

M. DE GRANDMAISON : Est-ce que cette plante peut dépolluer par exemple les boues de dragage du port du Vauclin ?

Mme HIELARD : C'est une bonne question. Je n'ai pas du tout présenté la technique. Ce n'est pas de la phytoépuration. Ce n'est pas une plante qui va absorber des métaux ou des pesticides.

Techniquement, ce sont des superpositions de sables et de graviers sur lequel on a mis des plantes. L'activité bactérienne est dans le gravier et dans le sable. C'est elle qui digère la matière organique. Les racines des fleurs permettent en fait d'éviter le colmatage et favorisent la circulation des effluents. La fleur amène une action mécanique et aussi un peu chimique parce que la photosynthèse de la fleur vient fournir de l'oxygène aux bactéries, mais cela c'est à la marge.

On s'est posé la question sur les boues de dragage. Dans celles-ci, on retrouve souvent des métaux lourds. C'est un bon sujet puisqu'on est censé travailler avec la CTM sur cette filière boues de dragage. C'est d'ailleurs une des priorités du SDAGE. La filière plantée n'est pas conçue pour cela.

M. PAVIOT : Je pense que c'est une technique qu'il faudra développer sur notre territoire compte tenu de l'état justement de l'assainissement, surtout non collectif, dans notre pays. Je crois que des petites unités à des endroits étudiés à cet effet peuvent être bénéfiques pour commencer, parce qu'on a une situation où il faut commencer à agir.

Mme HIELARD : On a à peu près une dizaine de stations d'épuration qui fonctionnent comme cela, sur le territoire. Cela mériterait d'en faire plus.

M. DINAL : Quelle est l'incidence des fortes pluies sur les débordements et la dilution ?

Mme HIELARD : Cela n'est pas pire que les stations d'épuration classiques à boues activées, car quand il pleut beaucoup, elles débordent tout simplement. Je n'ai pas de chiffre spécifique, mais je pense que cela a dû être étudié. En cas de fortes pluies, j'imagine que les bassins se remplissent.

Le guide technique qui est sur le site de CARIBSAN doit pouvoir répondre à cette question. Je pense que cela a aussi été formaté pour absorber des ruissellements d'eau pluviale.



## Point sur le chantier Etat Des Lieux et son calendrier

Mme HIELARD présente son diaporama sur l'état des lieux.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO : Concernant le taux de subvention de l'état des lieux à 50 % par l'OFB, je précise que j'ai eu cette demande de l'ODE Martinique que j'ai fait remonter à la direction générale pour voir si on peut revenir à 80 % de prise en charge.

## Questions diverses

M. MARIE-REINE : Le sujet sur le label des plantes indigènes sera abordé au prochain CEB.

Monsieur PAVIOT, dans le prochain bureau et la prochaine commission technique, on va essayer de planifier les autres réunions en termes de dates pour qu'on puisse ne pas être trop surpris en fonction des emplois du temps des uns et des autres.

MM. DE GRANDMAISON et MARIE-REINE remercient madame GUSTAVE DIT DUFLO pour sa visite.

M. MARIE-REINE lève la réunion à 17h45.

**Le Président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité**

**Olivier MARIE-REINE**



